



Le ministère
de la Culture
présente la

NUIT

DE LA

18 janvier 2020

www.nuitdelalecture.fr
#NuitLecture

LEC

TURE



La Nuit de la lecture revient le samedi 18 janvier 2020 !

Cette manifestation festive, **lancée en 2017** à l'initiative du ministère de la Culture en collaboration avec les différents acteurs du livre, a pour objectif de **célébrer la lecture sous toutes ses formes.**

La Nuit de la lecture, c'est:

- Plus de **5 000 animations gratuites** pour tous les publics
- Près de **2 500 lieux mobilisés** en France métropolitaine, en Outre-mer mais aussi à l'étranger
- **500 000 lecteurs** attendus sur l'ensemble du territoire national
- **50 pays** participants
- Un **jeu numérique** de prescription de lectures avec la BnF et la BPI et un **concours photo** sur Instagram !

Une 4^e édition placée sous le signe des partages

- **Transmissions** par les professionnels de leurs connaissances et de leur goût du livre
- **Échanges** entre lecteurs autour du plaisir de lire
- **Partages** des diverses formes de lecture: à voix haute, en musique, dans le noir...
- **Rencontres** des cultures

Contribuez au succès de cette 4^e édition !

Qui peut proposer une animation?

Tout porteur de projet engagé **en faveur de la promotion de la lecture**: bibliothèques, librairies, structures régionales du livre, associations de développement de la lecture, mais aussi établissements scolaires, universités, musées, théâtres, centres culturels, instituts français, centres pénitentiaires, structures hospitalières et médico-sociales...

Quelle(s) animation(s) proposer?

Les porteurs de projets peuvent proposer des animations **pour tous les publics et pour tous les âges**. Par exemple, des marathons de lecture, des contes chuchotés à l'oreille des tout-petits, des rencontres avec des auteurs, des ateliers, des concours, des dictées, des jeux d'évasion, des spectacles... Vous manquez d'inspiration? Piochez des idées d'animations dans **la boîte à idées disponible sur le site de la Nuit de la lecture**.

Comment officialiser sa participation?

Il suffit d'inscrire son animation dans l'agenda de la manifestation. L'inscription ne prend que quelques minutes et se fait en ligne sur le site www.nuitdelalecture.fr

Pourquoi s'inscrire à l'agenda national?

- Bénéficier d'une **visibilité** dans la campagne de communication de la manifestation.
- Recevoir gratuitement des **kits de communication** (affiches, marque-pages, badges...).
- Pouvoir déposer une demande pour recevoir des **Chèques Lire à offrir aux participants** lors de votre animation. Les Chèques Lire sont réservés aux établissements non commerciaux.

Le temps fort aura lieu **le samedi 18 janvier 2020**. Toutefois des animations peuvent être programmées **du jeudi 16 au dimanche 19 janvier**, l'après-midi ou en soirée.

Pour être informé des temps forts de l'événement,
inscrivez-vous à l'infolettre de la Nuit de la lecture
sur le site : www.nuitdelalecture.fr

Pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante :
contact.nuitdelalecture@culture.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur :
www.nuitdelalecture.fr
#NuitLecture

design c-album



en partenariat avec les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur